

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01/10/2020 à l'unanimité

1) *Le pacte de cohérence métropolitain*

Informations sur le nouveau pacte métropolitain qui va être mis en place pour le mandat à venir. Le périmètre du pacte sera celui du CTM qui regroupe 17 communes du Val de Saône

Le pacte 2020/2026 propose 7 axes prioritaires

- Revitalisation des centres bourg
- Education (parcours artistiques et culturels)
- Modes actifs : vélos et piétons
- Trame verte et bleue : végétalisation, la nature en ville, les corridors verts
- L'alimentation : de la production à la lutte contre le gaspillage
- Logement, accueil, hébergement, lutte contre l'habitat indigne et rééquilibrage des logements sociaux
- L'insertion vers l'emploi

2) *Restauration municipale – choix du prestataire*

L'entreprise retenue est NEWREST RESTAURATION.

3) *PLU-H*

Aujourd'hui, nous travaillons sur la modification du PLUH, nous avons demandé :

- De positionner un STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) sur le site Lacombe
- La protection du quartier des Guettes
- Des ajustements pour les EVV (Espace Végétalisé à Valoriser) répartis sur la commune.

La métropole demande

- Que le secteur de mixité sociale passe de 25 à 30% à partir de 800 m² au lieu de 1200m²
- Que le foyer du Cantin soit un emplacement réservé pour du logement social
- Ne souhaite pas que nos terrains rue des fours passent en constructibles.

L'enquête publique pourrait se tenir au 4ème trimestre 2021 pour une approbation au 2ème trimestre 2022.

4) *COS métropole – convention 2021*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention avec le comité social de la métropole pour l'année 2021. Le montant de la cotisation annuelle est de 6 775.66 €.

5) *Point sanitaire*

Point sanitaire sur les protocoles dans les écoles et services annexes (études, périscolaire mercredi et restaurant scolaire).

Point sur les activités des associations conformément aux nouveaux décrets de déconfinement partiel du 15/12/2020.

Points sur la situation des commerçants : il est demandé de faire une information à destination des habitants afin qu'ils privilégient les commerces de la commune et le click and collect pour les commerçants encore fermés.

6) *Questions diverses*

Il n'y a pas de questions diverses.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est consultable en Mairie aux heures d'ouverture. Vu par Nous, Le Maire de la commune de Fontaines Saint-Martin, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Virginie POULAIN